

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2017-23r01-Administrer du dextrose 50 % IV ou du dextrose 10 % IV ou du glucagon (IM ou SC ou intranasal) afin de corriger une hypoglycémie chez un usager inconscient ou chez l'usager conscient dont la voie per os est non envisageable

Objet : Administrer du dextrose 50 % IV ou du dextrose 10 % IV ou du glucagon (IM ou SC ou intranasal) afin de corriger une hypoglycémie chez un usager inconscient ou chez l'usager conscient dont la voie per os est non envisageable.

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2017-09-21	2023-11-01
Le comité de pharmacologie	2017-09-20	2023-10-04
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2017-10-12	2023-10-12
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2017-11-08	2023-11-15

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
X	Direction de santé publique (DSPublique)	
X	Direction du programme jeunesse (DJ)	
X	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
X	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
X	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)	
X	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	
X	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
X	Direction des services professionnels (DSP)	
X	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager âgé de plus de 28 jours fréquentant les installations desservies par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et qui présente une hypoglycémie entraînant une condition clinique ne permettant pas un apport oral sécuritaire.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Usager dont la condition clinique ne permet pas l'ingestion de glucose per os et qui présente une glycémie capillaire inférieure à 4 mmol/L.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Corriger rapidement une hypoglycémie

CONTRE-INDICATIONS

- Phéochromocytome
- Insulinome

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical PRO-2017-23r01, Administrer du dextrose 50 % IV¹ ou du dextrose 10 % IV ou du glucagon (IM² ou SC³) ou intranasal) afin de corriger une hypoglycémie chez un usager inconscient ou chez l'usager conscient, dont la voie per os est non envisageable.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Administration de dextrose 10 % IV chez les usagers de moins de 6 mois
- Administration du glucagon intranasal chez les usagers de moins de 4 ans
- Si aucune amélioration de l'état de conscience de l'usager ne survient :
 - Dans les 5 minutes suivant l'administration de dextrose 50 % IV
 - Dans les 15 minutes suivant l'administration du dextrose 10 % IV
 - Dans les 15 minutes suivant l'administration du glucagon (IM ou SC ou intranasal)

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

L'usager doit faire l'objet d'une évaluation par le médecin ou l'IPS sans délai.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Sylvie Desgagné, pharmacienne, coordonnatrice à l'usage optimal du médicament
Dre Isabelle-Anne Fontaine
Dr Martin Lalinec-Michaud
Andrée-Ann Parent, pharmacienne
Jessika Vachon, inf. M.Sc, conseillère-cadre en soins infirmiers

CANADIAN JOURNAL OF DIABETES (2018). *Hypoglycémie*. Canadian Diabetes Association. Canada. 5 pages

CANADIAN JOURNAL OF DIABETES (2018). Le diabète chez les personnes âgées : Comité d'expert des Lignes directrices de pratique clinique de Diabète Canada. Canadian Diabetes Association. Canada. 13 pages

CANADIAN JOURNAL OF DIABETES (2018). Diabète de type 1 chez les enfants et les adolescents. Comité d'experts des Lignes directrices de pratique clinique de Diabète Canada. Canadian Diabetes Association. Canada. 13 pages

¹ IV : Intra-veineux

² IM : Intra-musculaire

³ SC : Sous-cutané

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) de Québec-Université Laval (2019). Traitement per os de l'hypoglycémie chez l'enfant. Protocole infirmier : 2019-PROT-INF-017

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) de Québec-Université Laval (2018). Initier un traitement parentéral de l'hypoglycémie (dextrose 10 %) chez l'enfant diabétique. Ordonnance collective : OC-PHAR-174. Version 2018-2

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. (2023). Département de pharmacie-Usage optimal du médicament. Évaluation d'une demande d'ajout à la Liste des médicaments CIUSSSCN réalisée par Josiane Lapointe

ELI LILLY (2020). Monographie du Glucagon^{MD} : Glucagon pour injection. Eli Lilly Canada Inc. Canada : Toronto. 31 pages

ELI LILLY Canada Inc (2021). Baqsimi poudre nasale de glucagon 3 mg. Récupéré le 12 septembre 2023 : <https://www.baqsimi.ca/fr>

MICROMEDEX. Accès en ligne le 13 septembre 2023. © Merative US L.P. 1973, 2023

PFIZER CANADA Inc. (2017). Dextrose injectable USP (Dextrose concentré pour administration intraveineuse). Récupéré le 28 juin 2022 : https://www.pfizer.ca/sites/default/files/201711/2017.09.21_Dextrose_PS_F_205097.pdf

URGENCE CHU SAINTE-JUSTINE (2021). Hypoglycémie. <https://www.urgencehsj.ca/protocoles/hypoglycemie/>

URGENCES SANTÉ (2017). Document de support PICTAP 2017 : Module 5 : problèmes médicaux : administration

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou de garde.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2023-11-15

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-11-15

Date